

SPORT & HANDICAP BY SNITEM

Un démarrage en beauté pour ce programme inédit

Lancé en mai dernier en partenariat avec 17 entreprises adhérentes⁽¹⁾, le programme « Sport & Handicap by Snitem » prend de l'ampleur. **Il soutient 16 para-athlètes et fédère une communauté engagée autour du projet.**

A la fois instigateur et porteur du projet, le Snitem a lancé le programme « Sport & Handicap by Snitem » afin de renforcer la visibilité du dispositif médical dans les questions liées au handicap, tout en sensibilisant les populations sur la perception du sport comme vecteur d'inclusion. L'objectif ? Créer des liens privilégiés entre entreprises de la filière et le handisport. Alors que ces deux mondes sont étroitement liés, une telle collaboration n'avait jamais été mise en place.

En effet, le développement des technologies médicales pour les pratiques sportives de haut niveau contribue à améliorer la connaissance scientifique et les performances des athlètes, lesquels sont par ailleurs bien souvent obligés de faire d'importants sacrifices pour atteindre des sommets. C'est donc pour les accompagner et leur faire bénéficier du meilleur environnement à toutes les étapes de leur parcours que le Snitem et 17 de ses adhérents⁽¹⁾ soutiennent financièrement 16 para-athlètes dans le cadre des Championnats du monde de para-athlétisme qui se sont tenus du 8 au 17 juillet à Paris et des grands événements à venir en 2024.

UN SOUTIEN DE 160 000 EUROS

Pour 2023, l'enveloppe s'élève à 160 000 euros. Les visites de para-athlètes en entreprise ont démarré en juin et s'égrèneront tout au long des mois à venir. Dans le cadre de « Sport & Handicap by Snitem », les entreprises impliquées bénéficient en effet de contacts privilégiés

avec les sportifs dans le but, notamment, de sensibiliser les collaborateurs.

L'accompagnement des athlètes réside également en diverses opérations de communication. Un podcast – disponible sur le site du Snitem – a été réalisé sur la place qu'occupe le sport dans le handicap. Un site internet dédié a également été mis en ligne avec, notamment, un rappel du programme et de ses valeurs, ainsi

qu'une présentation des entreprises sponsors, des athlètes et de leurs actualités. Rappelons, en effet, que l'objectif est de faire grandir cette belle initiative, de fédérer toute une filière autour d'elle et d'attirer d'autres para-athlètes et entreprises sponsors.

UNE ÉQUIPE CARACTÉRISÉE PAR SA DIVERSITÉ

Et cela ne manquera pas étant donné la diversité de l'équipe de para-athlètes du programme. Celle-ci se veut, en effet, à l'image de la variété du parasport français, tout en respectant la parité homme-femme : variété de disciplines (para-triathlon, para-athlétisme, para-badminton, tennis fauteuil, para-natation...), variété de profils d'athlètes (espoirs ou sportifs aguerris, voire médaillés...), variété de vies et de parcours mais tous extrêmement inspirants !

(1) Asept InMed, B. Braun, BD Interventional France, Canon Medical, Carl Zeiss Meditec SAS France, Coloplast, DTF Medical, GE HealthCare, Karl Storz, Laboratoires Fidia, Ophthalmic, Peters Surgical, Resmed, Siemens Healthineers, Urigo Medical, Vygon, Winnicare.

Le podcast du Snitem Info

<https://www.snitem.fr/actualites-et-evenements/actualites-du-dm-et-de-la-sante/sport-handicap-le-podcast/>

Le site dédié « Sport & Handicap by Snitem »

<https://www.snitem.fr/sport-et-handicap/>





© PHOTOS : ADOBE STOCK

Handicap L'enjeu de l'accès aux DM

Le Snitem a organisé, le 6 juillet, un colloque sur l'innovation dans le dispositif médical au service de l'inclusion et de l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap. L'occasion d'échanges enrichissants et de débats prospectifs.

Le 6 juillet, l'innovation, le DM et l'inclusion étaient à l'honneur. Objectifs : mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap au quotidien et la manière dont les entreprises du dispositif médical œuvrent pour y répondre. Plusieurs solutions ont ainsi été présentées. Parmi elles... un système de freinage pour fauteuils roulants manuels, par exemple. Un dispositif 100 % « made in France », permettant aux utilisateurs de ralentir et de s'arrêter sans frottement au niveau des mains et ce, avec cinq fois moins d'effort. « Nous venons de mettre notre dispositif sur le marché et souhaitons, désormais, lancer une étude clinique pour démontrer ses bienfaits sur l'amélioration de la qualité de vie et obtenir, à terme, sa prise en charge par l'Assurance maladie. Nous en sommes à l'étape de la rédaction du protocole », a détaillé Lancelot Durand, cofondateur de la start-up lilloise Eppur⁽¹⁾. L'entreprise Invacare propose, quant à elle, des dispositifs de propulsion électrique qui s'accrochent et se décrochent facilement des fauteuils roulants. Des capteurs disposés sur la main

courante mesurent le mouvement de poussée lors du déplacement pour proposer une assistance appropriée et proportionnée. Le choix de modèles de fauteuils est, par ailleurs, large aujourd'hui : électrique ou manuel, pliable ou non, dossier inclinable ou non, fonction « lift » pour régler la hauteur d'assise... avec différents types d'accoudoirs, de garde-boue, de protège-vêtements... ou encore, différentes tailles pour s'adapter à différentes morphologies.

EXOSQUELETES ET RÉALITÉ VIRTUELLE

Autres innovations de taille : les jambes bioniques, les exosquelettes (biomécaniques ou motorisés) et prothèses externes permettant de retrouver des fonctions perdues au niveau des membres inférieurs ou supérieurs, les interfaces « cerveau-moelle épinière », en cours de développement⁽²⁾... ou encore, la thérapie miroir. Le principe ? Le mouvement d'un membre valide est enregistré, puis l'image, projetée sur un écran, est superposée sur le membre déficitaire afin de faire travailler les

patients en rééducation et, en particulier, la commande du mouvement. Cette « illusion » stimule « la plasticité cérébrale » des patients et « favorise la récupération des capacités motrices », a expliqué Nicolas Fournier, P.-D.G. de Dessintey.

La réalité virtuelle offre également de belles perspectives. Le pouvoir immersif des casques, associé à des programmes adaptés (programmes d'évasion, de relaxation, contenus à sensations...), est de plus en plus utilisé par les professionnels des secteurs médico-sociaux et sanitaires dans un but social et thérapeutique. « Cela permet à certaines personnes de surpasser leur handicap, de contribuer à leur bonne santé mentale... mais aussi d'améliorer la gestion de l'anxiété et de la douleur lors de certaines procédures comme les injections de toxines », a précisé Corentin Metgy, P.-D.G. de Lumeen, qui a développé un dispositif utilisé par plus de 500 établissements, dont 18 CHU.

IMPLANTS, POCHE ET SONDES

Et puis, bien sûr, il y a aussi les innovations un peu plus « invisibles » mais tout aussi fondamentales pour le bien-être au quotidien des personnes en situation de handicap, telles que les implants cochléaires, permettant aux personnes atteintes de surdité grave d'avoir un meilleur accès aux sons (seule une petite partie externe, amovible, est « visible » et portée par le patient en arrière de l'oreille)... ou encore, les appareillages de stomies et les sondes urinaires, le manque de mobilité étant en effet l'une des principales causes d'incontinence. « Les infections des voies urinaires sont également un problème fréquent pour les personnes para et tétraplégiques, a pointé Magali Corbet Baudinat, directrice générale de Coloplast. Nous travaillons donc en permanence sur le développement de solutions pour prévenir ces risques. Et ce, en lien étroit avec des patients, pour comprendre au mieux leur réalité quotidienne et leurs besoins ».

DES VECTEURS D'AUTONOMIE ET DE CONFIANCE EN SOI

« Ces dispositifs de compensation du handicap sont de formidables vecteurs d'autonomie, d'affirmation de la personnalité et de reprise de confiance en soi », a conclu Édouard Archambeaud, directeur général de Proteor. Myriam Teyssié, présidente de l'Union d'associations françaises de stomisés, a confirmé : « Ils sont indispensables à la réadaptation et nous permettent de retrouver une qualité de vie et une autonomie ». Pour Jules Ribstein, amputé fémoral à la suite d'un accident de

moto, la rencontre « magique » avec son équipe de soins, puis son orthoprothésiste pour la pose d'une prothèse adaptée, lui a permis de « se réinscrire » dans sa « vie future », de « remarquer », puis de « reprendre le sport », en l'occurrence, le triathlon, a-t-il complété. Aujourd'hui triple champion du monde et double champion d'Europe en tant que para-triatlète, il est l'un des 16 sportifs de haut niveau soutenus dans le cadre du programme « Sport & Handicap by Snitem » !

LE SPORT, FACTEUR D'INCLUSION

Ce colloque, proposé au siège du Comité national olympique et sportif français à Paris, a consacré une large place au sport comme facteur d'inclusion, de dépassement de soi et de bien-être. « À l'heure actuelle, 47 % des personnes en situation de handicap pratiquent régulièrement, c'est-à-dire au minimum une fois par semaine, une activité sportive ; c'est treize points de moins par rapport aux personnes sans handicap », a pointé Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF) et ancienne athlète paralympique en sprint et longueur. Pourtant, la pratique sportive joue un rôle clé, en termes de santé, de cohésion sociale... et, en particulier, pour les personnes en situation de handicap puisque « le sport leur permet de développer leurs facultés motrices, de dépasser leurs limites, de gagner en autonomie... ». Des freins à l'accès à l'activité sportive subsistent néanmoins, à la fois intellectuels, matériels, financiers... « L'une des principales difficultés reste l'accès à des équipements adaptés, soit par méconnaissance des dispositifs existants, soit par difficulté financière », a-t-elle pointé. Il y a donc encore du travail à mener sur ce point, d'autant qu'il existe aujourd'hui des DM à la fois performants, conçus pour réduire la fatigabilité, esthétiques et adaptés à chacun, que l'on soit athlète de haut niveau ou sportif plus occasionnel !

(1) Lauréat du « prix du jury » et du « prix coup de cœur du public » lors de la dernière Journée start-up du Snitem.

(2) Des travaux sont en cours pour créer un « pont digital » entre le cerveau et la moelle épinière. Un capteur enregistre les signaux électriques au niveau du cortex. Cette activité est ensuite décodée en temps réel par ordinateur, puis convertie en séquences de stimulation au niveau de la moelle épinière pour activer la mobilité des jambes.

Aides techniques

Un frein financier à lever

L'accès des personnes handicapées au matériel dont elles ont besoin est indispensable. Un sujet mis en avant le 6 juillet, alors qu'une réforme majeure sur les aides techniques pour l'autonomie est en cours.

L'un des freins à l'accès aux DM, pour les personnes en situation de handicap, est bel et bien financier. Certains dispositifs, comme les implants cochléaires et leur pose, sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. D'autres, comme les fauteuils roulants, non. « Le prix "standard" d'un fauteuil roulant manuel à alliage léger (très utilisé par nos adhérents) oscille entre 4 000 et 7 000 euros, tandis que sa prise en charge prévue par la LPPR est aujourd'hui fixée à 603 euros, ce qui occasionne de très lourds restes à charge pour les personnes en situation de handicap », a exposé Malika Boubékeur, conseillère nationale « compensation, autonomie et accès aux droits » au sein d'APF France Handicap.

UN « MILLE-FEUILLE » D'AIDES

De plus, plusieurs organismes peuvent intervenir dans le financement des équipements liés au handicap : l'Assurance maladie, les complémentaires santé, les départements pour la prestation de compensation du handicap (PCH), les maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH), voire les caisses de retraites complémentaires, les caisses d'allocations familiales, les services sociaux des mairies, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefih), les employeurs, l'hôpital... « Il existe, en effet, de nombreuses "poches" de financements, souvent peu lisibles pour les personnes concernées, générant ainsi une grande iniquité d'accès aux aides et, in fine, aux équipements », a confirmé Anouk Trancart, directrice Accès au marché au sein du Snitem. Un constat dressé dans le rapport Denormandie-Chevalier d'octobre 2020, qui jugeait ainsi « indispensable » une « réforme structurelle » pour renforcer l'accompagnement des personnes et assurer « un accès plus direct à l'innovation ».

UNE RÉFORME EN COURS

Geneviève Darrieusecq, ministre chargée des Personnes handicapées, a ainsi tenu à rappeler les engagements de l'État sur ce point à l'occasion du colloque. « Nous travaillons à un meilleur remboursement par l'Assurance maladie des fauteuils roulants et de l'ensemble des aides techniques à la mobilité, afin de mieux équiper les personnes en situation de handicap. Cette réforme, nécessaire, est déjà largement avancée », a-t-elle notamment précisé. Et pour faciliter la pratique sportive des personnes handicapées, « nous n'oublions pas le remboursement des fauteuils de sport dans les travaux en cours et le président de la République a annoncé un meilleur remboursement des prothèses sportives comme les lames de course, par exemple ».

Et Bernard Celli, vice-président en charge des produits et prestations au sein du Comité économique des produits de santé (CEPS), de préciser que « la révision de la nomenclature concernant les véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH) » était effectivement « en cours ». Des « travaux complexes », au vu de la grande variété et diversité des produits, mais essentiels. « Nous pourrions ensuite procéder à la révision des tarifs », tout en veillant à « un équilibre économique satisfaisant pour toutes les parties prenantes ». Sur ce point, le Snitem souhaite pouvoir avancer de concert avec le gouvernement et les administrations publiques, pour relever les défis de la prise en charge du handicap en France.



© ADDBE STOCK

Les replays sont disponibles

<https://www.snitem.fr/les-publications/videos-snitem/colloque-dm-et-handicap-6-juillet-2023/>

